

Ballet François Marie dit Challance. Né à Montanges le 16 décembre 1842. Fils de François Marie Ballet et de Marie Louise Verchère. Mariage à Champfromier le 24 octobre 1869 avec Marie Eugénie Truche, née le 3 janvier 1848, fille de Jean Marie et de Joséphine Tournier. Décédé à Montanges le 17 juin 1898.

Ravinet Louis Joseph : 3 E 38295/ 27.12.1856 : Vente de meubles et immeubles par François Vallet, aubergiste à la Crotte à François Marie Ballet (Challance) et à François Marie Mermillon, aubergiste à Montanges divers meubles 9717 Fr et immeubles 3000 Fr.

Maisons à Montanges :

- 1/ Maison joignant celle de Pierre Dury.
- 2/ Maison provenant de Benoit Cartan séparée de la 1° par une allée longeant le chemin public avec au couchant celle de Jean Sérignat.
- 3/ Maison ayant au matin et au Nord maison de Jean Reygrobellet, au midi le chemin public et au couchant celle de Pierre Dury.

4.03.1884 : Expropriation de François Marie Ballet par jugement du tribunal de Nantua.

Auguste Charron, propriétaire à Charix a fait saisir au préjudice de François Ballet Challance qui ne s'est pas libéré malgré les délais qui lui ont été accordés par huissier qui a fait saisir :

- 1/ Une maison en pierres et chaux, couverte en tuiles confinant le chemin de Trébillet à Forens sous le N° 826 & 831 section B.
- 2/ Un petit bâtiment couvert en tuiles composé d'une remise et d'une écurie sous le N°864P.
- 3/ Une terre au lieu-dit Au Clos sous le N° 862.

Mermillon François Marie. Cabaretier à Montanges. Cultivateur à partir de 1865.

Né le 6 janvier 1793. Fils de Benoît et de Marie Josèphe Blanc.

Soldat au service de l'empire. Sert durant trois ans au 9° régiment d'infanterie de ligne.

-A son retour mariage à Montanges le 28 septembre 1825 avec **Jeanne Marie Ballet.** Cabaretière à Montanges.

Née à Montanges le 22.12.1793, fille de Pierre dit la Reine et de François Percevaux.

Domicilié à Montanges, il fait une demande de médaille de Sainte Hélène en 1857.

-Veuf le 20 octobre 1861 il se remarie le 27 avril 1865 avec Pierrette Reygrobellet. Bénéficiaire le 15 août 1869 d'un secours viager en vertu de la loi du 5 mai 1869.

Décède à Montanges le 8 février 1871.

